

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **16 décembre 2025**, à compter de **19h02** au Centre communautaire, située au 10, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de madame Lyne Ash, mairette et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Yves Bourassa, conseiller # 1
Véronique Lemire, conseillère # 2
Linda Pomerleau, conseillère # 3
Pierre Dénommé, conseiller # 4
Michel Ayotte, conseiller # 5

Absence :
Luc Bernèche, conseiller # 6

Lise Dénommé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1. Mot de bienvenue

Madame Lyne Ash, mairette, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et ouvre l'assemblée à 19h02.

8014-12-25

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2026
4. Adoption du règlement No 278 portant sur :
 - I. Taux de taxation
 - II. Tarification des services et des permis
 - III. Modalités de paiement
 - IV. Taux d'intérêt applicable
 - V. Location des espaces municipaux pour l'exercice financier 2026
5. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2026-2027-2028
6. Période de questions
7. Varia
8. Levée de l'assemblée.

8015-12-25

3. Adoption du budget 2026

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, art. 954 et suivants), le conseil municipal doit adopter annuellement le budget de fonctionnement et d'investissement de la municipalité ;

ATTENDU QUE le projet de budget pour l'exercice financier 2026, établissant les revenus et dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité ainsi que les investissements prévus pour l'année 2026, a été présenté et déposé lors de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte le budget de fonctionnement et d'investissement de la Municipalité de Nédélec pour l'exercice financier 2026, tel que présenté et déposé à la présente séance.

QUE le budget adopté soit disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture et affiché sur le site Internet officiel de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

REVENU	
Taxes	625 672 \$
Compensations tenant de lieu de taxes	38 743 \$
Transferts	239 746 \$
Services rendus	38 575 \$
Imposition de droits	12 000 \$
Intérêts	2 000 \$
Autres revenus	4 500 \$
TOTAL DES REVENUS	961 236 \$
DÉPENSES	
Administration générale	289 609 \$
Sécurité publique	101 807 \$
Transport	332 438 \$
Hygiène du milieu	97 971 \$
Santé et bien-être	12 013 \$
Aménagement, urbanisme et développement	28 902 \$
Loisirs et culture	52 069 \$
Financement dette long terme (intérêt)	57 680 \$
Financement dette à long terme (capital)	52 600 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 025 089 \$
ESCÉDENT (DÉFICIT) REVENU/DÉPENSES	(63 853) \$
REVENUS EN IMMOBILISATIONS (TECQ) \$	73 716
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS \$	(73 716)
Déficit affecté aux activités investissements	63 853 \$
Escédent (déficit) à des fins fiscales	0,00 \$

8016-12-25

4. Adoption - Règlement No 278 - Taux de taxe foncière, tarification des coûts de services, de permis, des modalités de paiement, taux d'intérêt, et de location des espaces municipaux pour l'exercice financier 2026.

ATTENDU QUE le conseil municipal doit, annuellement, établir les taux de taxe foncière et les tarifications applicables aux services municipaux, aux permis, aux modalités de paiement, aux taux d'intérêt et à la location des espaces municipaux ;

ATTENDU QUE le règlement no 278 a été préparé et déposé conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, notamment l'article 988 et suivants) ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté lors d'une séance antérieure du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Dianne Renaud, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte le règlement no 278 intitulé « Règlement établissant les taux de taxe foncière, la tarification des coûts de services, de permis, les modalités de paiement, les taux d'intérêt et de location des espaces municipaux pour l'exercice financier 2026 ».

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

QUE ledit règlement soit disponible pour consultation au bureau municipal durant l'horaire régulier d'ouverture et qu'il soit affiché sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8017-12-25

5. Adoption du Programme Triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028

ATTENDU QUE le conseil municipal doit, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C 27.1, notamment les articles 953.1 et suivants), adopter annuellement un programme triennal des immobilisations;

ATTENDU QUE le projet de programme triennal des immobilisations 2026 2027 2028 a été déposé et présenté par Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière lors de la séance du conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet et qu'il répond aux besoins de la municipalité en matière d'investissements et de développement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Guylaine Racine, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les années 2026, 2027 et 2028 tel que présenté.

QUE ledit programme entre en vigueur conformément à la loi.

QUE les citoyens peuvent consulter le PTI complet au bureau municipal pendant les heures d'ouverture et sur le site Internet officiel de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions

À la suite de l'adoption du budget 2026, du règlement no 278 concernant les taux de taxe foncière, la tarification des coûts de services, de permis, les modalités de paiement, les taux d'intérêt et la location des espaces municipaux, ainsi que du programme triennal des immobilisations 2026 2027 2028, la mairesse ouvre la période de questions destinée aux citoyens présents.

Les citoyens ont poser quelques questions concernant :

Les prévisions budgétaires et les orientations financières pour l'année 2026;

Les impacts du règlement no 278 sur la taxation et les tarifications municipales;

Les projets d'investissement prévus au programme triennal des immobilisations.

Après avoir répondu aux questions et commentaires formulés par les citoyens, la mairesse remercie l'assemblée pour sa participation et souligne l'importance de la transparence et de la collaboration dans la gestion municipale.

7. Varia

8018-12-25

8. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19h18, et est proposé par Yves Bourassa.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.